



PV REUNION COMMISSION SPORTIVE D25 22 avril 2024 à 20h00 – Zoom

Présents : Thierry BARILLOT, Roland BOURGEOIS, Jacques DUSSOUILLEZ, Christophe GROS,
Jean-Michel HELLER, Jean-Marc LEROY

Excusé : Valentin BUGNET

1. Calendrier 2024/2025

Proposition des dates des compétitions départementales en corrélation avec le calendrier publié des compétitions régionales et nationales.

- Championnat et Criterium Fédéral calés sur les mêmes week-ends que les niveaux national et régional.
- Particularité journée 4 phase 1, programmée vendredi 1^{er} novembre (férié). Les membres pensent qu'il est préférable de conserver l'alignement sur la journée régionale (dimanche 3 novembre), la possibilité étant donnée aux clubs de reporter la rencontre au 8 novembre d'un commun accord.
- Top détection départemental le samedi 7 décembre (08/12 étant la date limite demandée Ligue).
- Championnats du Doubs vétérans le dimanche 12 janvier (date limite demandée Ligue). A la même date que top détection régional, les membres pensent que c'est préférable par rapport au dimanche 5 janvier qui est le dernier week-end des vacances de Noël.
- Finales départementales par classement le dimanche 23 février (date limite demandée Ligue).
- Championnats du Doubs jeunes et seniors les samedi 24 et dimanche 25 mai (date limite demandée Ligue).
- Titres districts par équipes date limite vendredi 30 mai (la fin du championnat étant le 16/05 et ne pas être la veille des Championnats du Doubs en cas de dérogation pour jouer le week-end).
- Titres départementaux par équipes D25-D90 le vendredi 6 juin.
- Finales Coupes Barbier le vendredi 13 juin.

Christophe G. met à jour le calendrier condensé du CD25 et le fichier d'appel à candidatures pour l'organisation des compétitions, pour envoi aux clubs.

2. Organisation fin de saison (titres par équipes et coupes Barbier)

Jean-Michel fait part de son absence du 21/05 au 06/06, période durant laquelle les convocations pour les titres par équipes, le déroulement de la soirée de ces titres le 31 mai, et les convocations pour les finales de coupes Barbier, seront à gérer.

Championnat par équipes

- Réunion zoom à prévoir lundi 6 mai à 20h avec Valentin et Roland B., responsables respectifs des championnats par équipes des 2 districts.
 - o Validation des résultats et classements du championnat départemental.
 - o Création ensemble des rencontres de titres par district dans SPID, en date limite du 24/05, pour connaître la manipulation en vue des titres finaux.
- Edition de la liste des participations des joueurs au championnat pour connaître la liste des joueurs qualifiés pour jouer les titres (Jean-Michel)
- Validations des résultats des titres districts remontés par les clubs au plus tard samedi 25/05 (Roland & Valentin)
- Envoi convocations aux finales (Valentin ou Roland, voir mail exemple saison dernière)
- Création des rencontres des finales du 31 mai dans les divisions D1 à D4 du D25 (Valentin)
- Juge-arbitrage / Girpe des rencontres (Emilie LIEU, JA1 de la soirée)
- Présence de Roland et Thierry le 31 mai à la soirée des titres à confirmer. Remise des Coupes.

Coupes Barbier

- Validation des résultats des demi-finales dont les résultats doivent être rendus au 31 mai, vérification des compos d'équipes en cas de remplaçants utilisés (Jean-Marc)
- Vérification de la présence des finales dans SPID (dans la partie tableau). Réunion zoom à prévoir avec Jean-Marc pour présenter le fonctionnement, le 2 mai.
- Envoi convocations aux finales des deux districts (Jean-Marc, voir mail exemple saison dernière)
- Juge-arbitrage / Girpe : Emilie Lieu, JA1 de la soirée à Valdahon, avec Jean-Michel. A Bourguignon, Thierry Barillot JA1 représente le CD, et Laurent Brenet président du club JA1 également.
- Présence d'un membre de la Commission ou du CD sur chaque lieu de finales le 7 juin à Valdahon et à Bourguignon (Jean-Michel peut être présent à Valdahon, qui à Bourguignon ?). Remise des coupes puis collation organisée par les clubs hôtes.

3. Règlements sportifs compétitions 2024/2025

Voici les évolutions des règlements des compétitions proposées par la Commission Sportive pour la prochaine saison :

Championnat par équipes

- Allègement de la sanction financière en cas de désistement tardif d'une équipe inscrite en championnat (pas de facturation de la caution, seulement l'inscription).

3.1. Désistement

En cas de désistement d'une équipe après le **1^{er} septembre 2024** et avant le début de l'épreuve, ou après le **1^{er} janvier 2025** pour la 2^{ème} phase, son droit d'inscription ~~et le montant de la caution seront conservés~~ sera facturé, sans caution, par le Comité Départemental. Si le désistement intervient suffisamment tôt, la Commission Sportive Départementale peut procéder au remplacement de cette équipe.

- Précision sur le nombre de jours limite pour remonter une feuille de GIRPE dans SPID (4 jours même si la rencontre est avancée ou reportée), et simplification du texte pour cette même limite en cas d'utilisation exceptionnelle d'une feuille papier.

8.4. Remontée des résultats dans SPID

Chaque équipe qui reçoit doit remonter les résultats de GIRPE dans SPID en utilisant la fonction « Exporter les résultats vers SPID », en prêtant attention à ce que la feuille au format pdf de la rencontre soit bien enregistrée dans SPID (affichage à l'écran de cette feuille pdf après l'étape de remontée du pdf), au plus tard le mardi suivant la date de la rencontre prévue au calendrier, **ou dans les 4 jours après la date effective de la rencontre en cas d'avance ou de report.**

En cas d'utilisation de feuille papier pour raison exceptionnelle de panne informatique, le club recevant doit enregistrer les résultats de la rencontre (score de la rencontre, feuille de rencontre comprenant la composition des équipes, **les capitaines**, le juge-arbitre, les points-parties ainsi que les points-manches) dans « Mon Espace Club » sur SPID. Il est par ailleurs responsable de l'envoi par mail d'une copie de la feuille de rencontre au responsable du championnat dans les **mêmes** délais **suivants qu'avec GIRPE.**

~~* Le mardi qui suit la date prévue au calendrier (sauf accord préalable et exceptionnel de report de match)~~

Dans tous les cas, le non-respect de ces délais de saisie ou le manque d'un élément dans la remontée ou la saisie de la feuille dans SPID sera sanctionné par le versement de l'amende en vigueur (cf. article 9 du présent règlement).

- Christophe G. ainsi que Thierry posent la question de l'utilité de remplir obligatoirement une feuille avec composition de 4 joueurs lorsqu'une équipe est exempte.
 - o Réponses apportées : c'est le règlement fédéral. La fédération détient probablement de bonnes raisons d'avoir instauré cette règle. Les joueurs inscrits sur la feuille exempte sont considérés comme ayant participé à la journée dans cette équipe.
L'instauration de cette règle peut s'expliquer par le fait d'avoir une équité entre toutes les équipes sur le nombre de rencontres disputées au moment de chaque journée de championnat dans une phase, pour le brûlage des joueurs.
Par exemple une équipe qui n'a disputé qu'une rencontre après deux journées, serait favorisée par rapport à une équipe qui en a disputé deux quant à l'utilisation de joueurs dans des équipes de numéro supérieur.

Championnat par équipes jeunes

- Brûlage des joueurs : les membres sont d'accord à l'unanimité de supprimer la contrainte de brûlage dans les championnats jeunes, qui sont principalement voués à faire jouer les jeunes pour leur plaisir et le plus souvent possible au complet à 3 joueurs. Cela permet de pallier plus facilement l'absence d'un joueur dans une équipe si une autre est en surnombre ce jour-là.
- En fin de première phase, dans le D90, les deux meilleures équipes d'une catégorie en phase 1 sont engagées dans la catégorie supérieure en 2^{ème} phase, en lieu et place des 2 moins bonnes qui descendent dans la catégorie inférieure. Jacques est d'accord pour appliquer cette même règle de montées/descentes dans le championnat jeunes D25. Cela permet de lisser les niveaux en 2^{ème} phase et ne pas rencontrer toujours les mêmes équipes d'une phase à l'autre.
- D'une manière générale, il serait bien de tendre, comme pour les autres compétitions, vers un règlement commun de ce championnat jeunes pour les deux districts.
- Remarque sur le calendrier 4 équipes aller-retour (utilisé par exemple en championnat minime cette année) : la grille de rencontres utilisée est personnalisée de telle sorte qu'en disputant les matchs retour dans le même ordre que les matchs aller, une équipe se déplace 3 fois consécutivement tandis qu'une autre reçoit 3 fois de suite également.
Il faudra utiliser la grille standard fédérale code FED_E04_AR pour ce type de configuration, qui est plus équilibrée :

Rang	Type	Opposition
1	Aller	1 / 4 2 / 3
2	Aller	3 / 1 4 / 2
3	Aller	1 / 2 3 / 4
4	Retour	2 / 1 4 / 3
5	Retour	1 / 3 2 / 4
6	Retour	4 / 1 3 / 2

Critérium Fédéral

- Amende pour forfait non excusé

Recrudescence constatée cette saison des forfaits non excusés (14 sur l'ensemble des deux districts, dont 13 sur les deux derniers tours !). Les membres sont pour la proposition de passer l'amende pour forfait non excusé de 10 à 15 €.

- Renforcement des règles suite aux forfaits excusés (FE).

Recrudescence constatée des forfaits excusés sur l'ensemble des deux districts.

Le pourcentage d'absents à chaque tour croit de façon exponentielle au fil des 4 tours, pour atteindre près de 25% d'absents au 4^e tour, sur l'ensemble des joueurs du D25 et D90 inscrits au critérium tous échelons confondus :

	1e tour			2e tour			3e tour			4e tour			TOTAL Saison		
	Absents	Inscrits	%absents	Absents	Inscrits	%absents	Absents	Inscrits	%absents	Absents	Inscrits	%absents	Absents	Inscrits	%absents
Belfort/Montbéliard	9	92	10%	14	102	14%	17	111	15%	28	111	25%	68	416	16%
Besançon	13	202	6%	24	225	11%	46	241	19%	55	242	23%	138	910	15%
TOTAL	22	294	7%	38	327	12%	63	352	18%	83	353	24%	206	1326	16%

La règle sur les FE était très souple au niveau départemental, particulièrement pour préserver l'intérêt sportif de ne pas avoir de trop gros écarts de classement en cas de descente, en replaçant les joueurs en fonction de leurs points-licence au tour suivant. La règle fédérale impose une descente au 1^{er} FE, et une exclusion au 2^e FE, s'ils sont non justifiés.

Les membres sont d'accord pour la proposition intermédiaire suivante :

- Descente d'une division au 2^e FE
- Exclusion au 3^e FE, tout comme au 2^e FNE (qui n'arrive heureusement pratiquement jamais).

De plus, le remplacement en fonction des points-licence est parfois injuste par rapport aux performances des tours précédents. Nous proposons de replacer un FE derrière le dernier joueur ayant plus de points critères acquis depuis le début de saison (sauf si le joueur n'a pas encore eu de points critères, au 2^e tour par exemple)

En résumé, le règlement concernant l'ensemble des forfaits deviendrait ceci :

- 1^{er} FEJ : le joueur est maintenu dans la même division au tour suivant.
- 2^{ème} FEJ : équivaut à un FE.
- 1^{er} FE : le joueur est incorporé au tour suivant en fonction de ses points licences, **derrière le dernier ayant le plus grand total de points critères que lui**, à défaut derrière le dernier meilleur classé que lui en points-licence, dans la même division ou la division inférieure.
- 2^{ème} FE : **le joueur descend d'une division.**
- 3^{ème} FE : **le joueur est exclu du critérium pour la saison et est replacé au 1^{er} tour de la saison suivante une division en dessous de celle pour laquelle il sera qualifié selon le total des points critères des 4 tours de cette saison.**
- 1^{er} FNE : le joueur descend d'une division et est sanctionné d'une amende forfaitaire de 15 €.
- 2^{ème} FNE : **le joueur est exclu du critérium pour la saison et est sanctionné d'une amende forfaitaire de 15 €.**
- **Tout joueur exclu (3 FE ou 2 FNE) est replacé au 1^{er} tour de la saison suivante une division en dessous de celle pour laquelle il sera qualifié selon le total des points critères des 4 tours de cette saison**



Jean-Michel HELLER
Commission Sportive Départementale